



Envoyé en préfecture le 26/06/2026

Reçu en préfecture le 26/06/2026

Publié le

ID : 059-200006120-20260617-DLB_2026_22-DE

S²LO

Délibération n°2026-22

Relative au rapport d'activité du SMALIM pour l'année 2025

Le Comité syndical du SMALIM, dûment convoqué le 5 juin 2026, réuni le 17 juin 2026 sous la présidence de Monsieur Christophe COULON, son Président ;

Sont présents :

Monsieur Bernard GERARD, Monsieur Christophe COULON, Monsieur Luc FOUTRY, Monsieur Yvan HUTCHINSON, Monsieur Jean-Michel MICHALAK, Madame Samira HERIZI, Madame Joëlle GARAUULT et Monsieur Philippe EYMERY.
Monsieur Henri LENFANT (suppléant de Monsieur Matthieu CORBILLON), Monsieur Philippe GUILLON, Monsieur Jean-Marc AMBROZIEWICZ et Madame Marie-Jeanne MARSEGUERRA.

Sont absents / excusés :

Madame Sarah KERRICH-BERNARD.

Monsieur Jean-Marie BLAS, Monsieur Matthieu CORBILLON (représenté par son suppléant Monsieur Henri LENFANT) et Madame Khadija GORWA-GHOMARI.

Secrétaire de séance : Madame Samira HERIZI.

Le quorum constaté ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5211-39 ;

Vu les statuts du SMALIM ;

Vu la présentation du rapport retraçant l'activité du SMALIM pour l'année 2025 ;

Vu les interventions des délégué(e)s en réunion du Comité Syndical ;

PREND ACTE

- Du rapport d'activité du SMALIM pour l'année 2025.

Votes pour : 10

Ne participe pas au vote : 0

Abstentions : 2

Vote contre : 0

Christophe COULON
Président du SMALIM

Signé électroniquement par : CHRISTOPHE COULON
Date de signature : 26/06/2026
Qualité : PRESIDENT